



N°22
10/08/2023



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

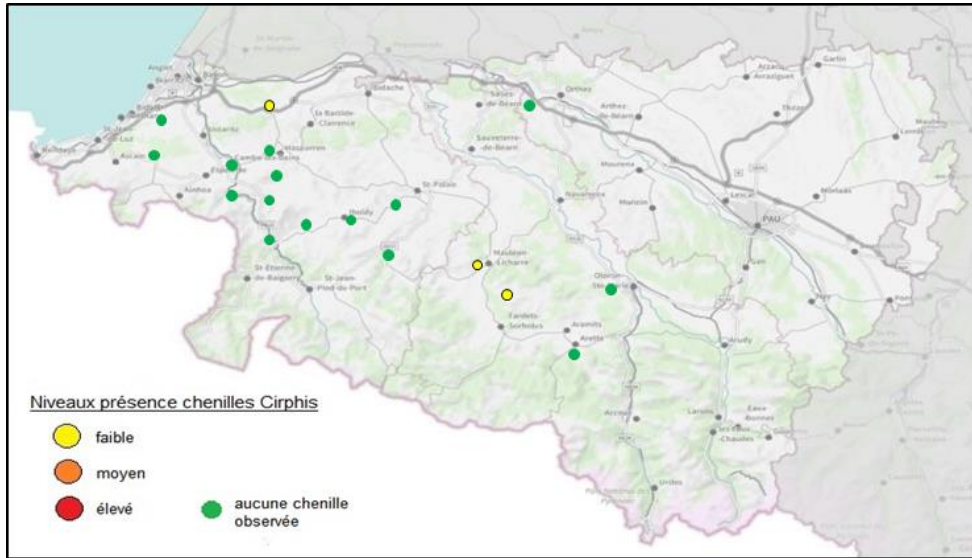
Ce qu'il faut retenir

Prairie :

Quelques papillons, peu de chenilles

Prairie

- **Les observations de la semaine**



Lors de la tournée de cette semaine, quelques traces de morsures ont été observées à GARINDEIN, JUXUE, ARBONNE et BRISCOUS.

Concernant les chenilles, peu d'observations ont été faites : ROQUIAGUE (1 à 2 chenilles/m²), GARINDEIN (1 chenille/m², < 2 cm) et à BRISCOUS (1 chenille/m², < 2 cm).

Des papillons ont été piégés sur les sites d'ARETTE (1♂), d'ESQUIULE (2♂ + 1♀) et d'ITXASSOU (2♂ + 1♀).

Le seuil de nuisibilité n'est atteint dans aucune des stations du réseau de surveillance. La présence de chenilles n'est pour l'instant pas préoccupante.

A ne pas confondre

Des papillons brun-noir avec une tache blanc-argenté sur les ailes ont été observés dans plusieurs prairies. Il s'agit de la Noctuelle *Autographa gamma*. A la différence du cirphis, la tache centrale sur les ailes est en forme de Y avec des marbrures de part et d'autre. De plus, il y a 2 crêtes sur le thorax.

Ce lépidoptère n'occasionne pas de dégât sur les prairies.



Les rappels sur le cirphis

Les critères de reconnaissance et des conseils pour intervenir sont disponibles dans le bulletin du 25 juillet.

Attention : présence d'Héliothis



Jeune chenille (Saint-Pée-sur-Nivelle)



Chenilles à un stade de développement avancé (Abense-de-Haut)

Des chenilles Héliothis, à plusieurs stades de développement, ont été repérées sur des parcelles de maïs à Saint-Pée-sur-Nivelle et Abense-de-Haut. Causant des dommages sur les épis de maïs doux, maïs semences et haricots verts, il faut faire preuve de vigilance sur ces cultures.

Les rappels sur le cirphis

Les critères de reconnaissance et des conseils pour intervenir sont disponibles dans le bulletin du 25 juillet.

Pour se tenir informé :

Suivre les **bulletins cirphis** publiés chaque semaine pour connaître les observations proches de ses parcelles (site internet de la Chambre d'Agriculture et relais partenaires ; envoi mail sur demande).

Le **groupe Facebook Prairies.64** permet d'échanger sur les prairies basco-béarnaises et d'être au courant plus rapidement de la présence de chenille.

L'**application gratuite pour smartphone GeoInsecta** permet de signaler la présence de chenilles sur vos parcelles et de voir les parcelles touchées sur une carte évoluant en temps réel avec les signalements d'autres utilisateurs. Elle présente aussi un système d'alerte lorsqu'une parcelle située à moins de 10 km est indiquée comme attaquée.

Contacts :

Noémie LAVERGNE : 06.51.81.10.19 // n.lavergne@pa.chambagri.fr

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, ADEA, ADVAITS Institut du Végétal, ASTPIA64, CDA 24, CDA 23, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "